

la guerre et je me suis demandé si M. Denton pourrait nous fournir des chiffres quant à l'effectif, tant masculin que féminin, des forces armées; il pourrait peut-être procéder comme on l'a fait dans le cas de l'effectif des travailleurs civils,—peut-être par groupe d'âge et peut-être pour 1950 et 1960. Ce n'est pas que je veuille vous imposer un travail supplémentaire, monsieur Denton, mais je suis d'avis que ce renseignement nous serait utile. Je sais que dans le moment on ne peut se procurer ce renseignement nulle part.

Je me suis souvenu en outre que certains de nos comités avaient, dans le passé, étudié jusqu'à un certain point la question de l'effectif des fonctionnaires civils à tous les paliers de gouvernement, surtout au palier fédéral. Sauf erreur, on nous fournissait déjà des données statistiques quant au nombre des employés, tant masculins que féminins, au service des gouvernements provinciaux et des administrations municipales, ce qui nous donnait une idée générale du nombre des fonctionnaires au Canada. Pourrait-on nous fournir quelques chiffres à ce sujet également?

M. DENTON: Je serai heureux d'entreprendre cette tâche et de faire rapport au Comité à ce égard.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Merci bien.

Le sénateur REID: J'aurais une question à poser, avant d'aller plus loin. Je vois au tableau sous la rubrique «Émigration aux États-Unis de Canadiens qui exercent une carrière libérale» que 5,108 personnes qui s'adonnent à une profession libérale ont émigré aux États-Unis. Je m'intéresse à trois catégories d'entre elles, soit les infirmières, les instituteurs et les médecins. De ces 5,108 personnes, combien y en a-t-il qui exercent l'une de ces trois professions?

M. DENTON: Il existe des données statistiques à ce sujet. Je ne les ai pas avec moi aujourd'hui, mais je me les procurerai et vous en ferai part avec plaisir.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, en lisant le mémoire de M. Denton pour la troisième fois, je dois l'avouer, je me suis demandé si les réalisations de notre pays se comparaient favorablement avec celles des autres pays dont l'économie est semblable à la nôtre et s'il ne serait pas possible de renseigner les Canadiens à ce sujet. Par exemple, le *tableau I*, je parle de l'exemplaire imprimé,—indique les fluctuations de l'effectif de la main-d'œuvre civile, l'accroissement, en pourcentage, survenu au cours de la décennie en cause. Mais, du point de vue prospérité, les réalisations du Canada se comparent-elles favorablement avec celles des États-Unis ou du Royaume-Uni, par exemple? Puis, plus loin, vous indiquez l'effectif de la main-d'œuvre par groupes d'âge. A ce sujet, notre effectif se compare-t-il avec celui des autres pays? Puis, vous indiquez le pourcentage de la répartition des emplois, par groupes d'industries, *tableau 9*. Faisons-nous bonne figure à cet égard? Je suis surtout intéressé aux comparaisons qui établissent le rapport des emplois occupés par les femmes et les hommes dans les divers pays et à ce qui se produit au Canada à cet égard, car il s'agit peut-être d'une tendance à l'échelle mondiale.

M. DEUTSCH: Monsieur le sénateur, le professeur Hood est en mesure de vous fournir certains renseignements quant à la comparaison de quelques-unes de nos réalisations par rapport à celles des États-Unis. Je pense que vous trouverez dans notre mémoire les réponses à certaines questions, mais je pourrais demander à M. Denton d'établir des comparaisons entre le Canada et les États-Unis, l'Australie, la Grande-Bretagne, si vous voulez, quant aux principales questions que vous avez posées. Quoi qu'il en soit, le professeur Hood saura préciser certains points que vous avez soulevés.

Le professeur Hood a préparé une étude des éléments qui ont influencé la demande relative à la main-d'œuvre au Canada depuis dix ans et des élé-